

fait office de *helpers* auprès de leurs camarades. En 1892, un fait plus curieux encore se produisit sur la côte nord-est où ce sont les patrons et non plus les *shipbuilders* qui embauchent les *helpers*. Ces derniers ayant fait grève les industriels firent venir pour les remplacer des ouvriers agricoles, alors sans emploi. Les *shipbuilders*, se rangeant du côté des patrons, firent office de constables le jour de l'arrivée des nouveaux venus et montèrent la garde de la gare aux chantiers pour les protéger contre les violences des *helpers*. Presque toujours on voit ainsi les *shipbuilders* s'unir aux patrons contre les infortunés aides. Il y a cependant aussi quelques exemples du contraire. En 1888, pendant une grève des *shipbuilders*, les *helpers* firent office de fabricants de plaques. A la fin de la grève ils furent admis dans l'Union en qualité de plaquiers en titre. Ils en devinrent aussitôt les membres les plus arrogants, les plus remplis de morgue à l'égard de leurs anciens compagnons. La force de l'Union est telle qu'un ouvrier qui ne lui appartient pas ne peut trouver aucun travail, les patrons ne se souciant pas de se mettre mal avec l'Union. Elle leur a imposé également la limitation du nombre des apprentis qui ne doit pas dépasser la proportion de deux par sept ouvriers. Ce rapport a été obtenu de la façon suivante : l'apprentissage dure en général de 17 à 22 ans, la mort frappe en moyenne un *shipbuilder* à 45 ans. On a calculé d'après les tables spéciales que, sur 1,000 individus, 302.5, se trouvent avoir de 22 à 45 ans et 93.5 de 17 à 22. Le rapport de 2 à 7 est à peu près le même que celui de 93.5 à 302.5.

Toutes les anciennes Unions ne sont pas aussi exclusives que celle des *shipbuilders* ; beaucoup sont plus décentralisées, notamment les mécaniciens-unis dont les diverses branches sont maîtresses de leurs fonds. Mais toutes ont, en somme, une tendance à revenir à la corporation, à limiter le nombre des ouvriers d'un même métier. Depuis quelques années, surtout depuis 1889, cet exclusivisme a suscité beaucoup d'opposition et les Unions qui se sont formées depuis lors, surtout parmi les *unskilled*, les travailleurs dont la tâche se rapproche de celle de simple manœuvres, ont prétendu adopter d'autres principes. L'exemple typique de ces nouvelles associations est l'Union des *Dockers* (ouvriers des docks) de Londres, qui a soutenu la grande grève de 1889. Elle a com-

mencé par rejeter complètement toute idée de Société de secours mutuels, prétendant n'être qu'une institution de défense des intérêts ouvriers, un instrument de lutte avant tout. Elle n'a donc constitué qu'un fonds de grève, demandant à ses membres une cotisation de 3 pence seulement par semaine. L'événement a montré que c'était là une erreur : aussitôt après la grève comme aucune nouvelle augmentation de salaires ne paraissait possible à brève échéance, les ouvriers trouvant inutile de verser leur argent pour pouvoir soutenir une grève qui n'avait aucune chance de se produire de longtemps, l'ont abandonnée en grand nombre. Quoique en 1892, l'Union alarmée ait cru devoir faire fléchir ses principes en instituant un secours funéraire de \$20.00, ses adhérents ne sont plus que 12,000 aujourd'hui au lieu de 60,000 à son apogée et elle paraît en fort mauvais état. Ce qu'il y a de plus grave pour l'avenir des nouvelles Unions en général, c'est le manque de valeur du personnel : les simples manœuvres qui les composent sont naturellement inférieurs à tous les points de vue aux artisans, aux ouvriers habiles des grandes et anciennes associations. Aussi n'ont-ils qu'une médiocre confiance en eux-mêmes et sont-ils enclins à chercher leur salut en dehors d'eux-mêmes : dans l'intervention de l'Etat. Les politiciens ont beau jeu avec eux, d'autant qu'il leur est souvent difficile de trouver dans leur sein des hommes assez cultivés pour devenir leurs chefs et qu'ils vont alors chercher ceux-ci en dehors du métier. Les nouvelles Unions ne sont, d'ailleurs, pas moins exclusives que les anciennes : les dockers, par exemple, n'ont-ils pas interdit à leurs membres de se laisser inscrire sur les listes de travailleurs permanents formées par certaines Compagnies ? Par contre, la naissance des nouvelles Unions semble avoir atténué un peu l'intolérance des anciennes.

Dans l'ensemble, les *Trade Unions* ont assurément rendu de grands services aux ouvriers anglais. Elles l'ont fait sous le régime du droit commun et ce doit être une raison de maintenir ce régime. Les exemples d'intolérance et d'exclusivisme, que nous avons cités de la part de certaines associations, montrent que, si quelque loi venait leur accorder des privilèges exceptionnels, transformer par exemple en monopole de droit le monopole de fait que l'Union des *shipbuilders* exerce dans l'industrie des constructions navales, la

liberté individuelle des ouvriers serait gravement compromise. On reviendrait au système des corporations, voire des castes héréditaires : les charpentiers et menuisiers de Belfast ont déjà obtenu l'assentiment des patrons à un règlement sur l'apprentissage qui ne permet qu'aux seuls fils d'ouvriers de devenir apprentis. Tant qu'il n'y a point de privilège de droit, la concurrence parvient avoir raison de ces abus. Mais si l'on en créait, ils deviendraient indéracinables et s'étendraient à tout. Trop d'exemples montrent que les Unions ouvrières, si on les favorisait d'une manière excessive, se livreraient à des abus de force analogues dans un certain genre et bien plus nuisibles que ceux que l'on reproche aux coalitions de capitaux connus sous le nom de Trusts et de Corners.

PIERRE LEROY-BEAULIEU.

SUR LA FERMENTATION DU VINAIGRE

Les perturbations qui se produisent dans la fermentation du vinaigre ayant toujours pour effet une diminution du rendement acide et contre lesquelles le fabricant aura plus ou moins à lutter sont toujours de deux natures différentes.

La première espèce de perturbation qui se présente le plus fréquemment dans les procédés de fermentation repose sur une stagnation dans le développement et la multiplication des organes de fermentation. Les causes de la seconde espèce doivent être reportées sur l'intervention d'organes étrangers dont la nature n'a pas encore pu être établie avec précision jusqu'à ce jour. On pourrait les nommer " fermentations d'acide carbonique," comme on désigne les organes de fermentation acide sous le nom de " fermentations d'acide acétique," puisqu'ils convertissent l'alcool en acide carbonique et non pas en acide acétique.

Il pourrait donc être dans l'intérêt de la vinaigrerie de commenter un peu la nature de ces deux espèces de perturbations : La première en question " Stagnation dans le développement des organes de fermentation " se présente toujours, quand les fabricants de vinaigre abusent de la force de rendement de leurs appareils, c'est-à-dire lorsqu'ils veulent faire passer dans un temps déterminé plus d'alcool que les organes de fermentation sont capables de travailler, ce qui peut se faire de deux manières différentes :